



HAL
open science

L'historiographie officielle à l'épreuve de la libre parole facétieuse de l'essai

Dominique Bertrand

► **To cite this version:**

Dominique Bertrand. L'historiographie officielle à l'épreuve de la libre parole facétieuse de l'essai. Littératures classiques, 2017. hal-02382207

HAL Id: hal-02382207

<https://uca.hal.science/hal-02382207>

Submitted on 27 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Dominique Bertrand

L'historiographie officielle à l'épreuve de la libre parole facétieuse de l'essai

Les conférences et cours dispensés par Michel Foucault dans les années 1983-1984 à Berkeley et au Collège de France l'ont amené à retracer une généalogie gréco-latine de la *parrèsia*, entendue comme un « dire-vrai » sans restriction. Ce « *pan rhêma* » (pratique du « tout dire ») s'apparente à un franc-parler risqué, impliquant courage et conviction. Opposant cette « parole intrépide » à la flatterie, le philosophe la dédouane de ses acceptions péjoratives de bavardage impénitent pour en faire la modalité par excellence d'un « dire-vrai » sans « dissimulation ni réserve ni clause de style ni ornement rhétorique qui pourrait la chiffrer ou la masquer¹ ». Michel Foucault, qui suggérait de « relire Montaigne » dans le cadre de son herméneutique du sujet², a entrevu la pertinence de ce modèle de véridiction – en partie mythique³ – pour une approche renouvelée des jeux et des enjeux énonciatifs dans les *Essais*. Lorsqu'il invoque sa « bonne foi », son « parler ouvert », Montaigne établit avec son lecteur un contrat de franchise opposant à la liberté de dire n'importe quoi une éthique de la parole et de sa coïncidence avec la pensée : « Il ne faut pas toujours dire tout, car ce serait sottise : Mais ce qu'on dit, il faut qu'il soit tel qu'on le pense : autrement c'est méchanceté⁴ ».

L'abondance des marques et remarques de Montaigne assignables au « dire-vrai » du « parrésiasite » a entraîné, depuis une décennie, tant aux États-Unis

1 M. Foucault, *Le Courage de la vérité. Le gouvernement de soi et des autres, II*, Leçon du 1^{er} février 1984, éd. Fr. Gros, Paris, Gallimard/Seuil, 2009, p. 12.

2 M. Foucault, *L'Herméneutique du sujet*, Paris, Gallimard/Seuil, 2001.

3 La modalité de la *parrèsia* serait absente de la modernité selon Michel Foucault qui admet aussi que cet *ethos* de communication véridique a pu être entremêlé, de l'Antiquité au Moyen Âge, aux autres modalités de la véridiction (prophétie, technique, enseignement, sagesse) dont il s'efforce de la différencier (*Le Courage de la vérité, op. cit.*, p. 25).

4 Montaigne, *Essais*, « De la présomption », II, 17, éd. D. Bjai, B. Boudou, J. Céard et I. Pantin, Paris, Livre de Poche, 2001, p. 999. Toutes mes références renverront à cette édition.

qu'en Europe, une approche à nouveaux frais « de la parole de Montaigne⁵ », éclairant l'articulation entre sphère publique et éthique du sujet moral dans les *Essais*⁶. On a pu souligner notamment les convergences de Foucault et de Montaigne pour fonder la quête dialogique de la vérité sur un lien consubstantiel entre le *bios* et le *logos*⁷ et s'émanciper des techniques institutionnelles contraignantes de la confession et de l'aveu⁸. Reste que la prudence méthodologique s'impose dans le transfert d'une notion « intraduisible » que Montaigne réinvente à travers une constellation de termes (*franchise, simplesse, naïveté*)⁹ : la « radicale originalité » de l'énonciation des *Essais* n'est pas entièrement superposable à la réalité orale de la « *libertas loquendi*¹⁰ », même si elle tente d'en incorporer la dynamique dans une écriture qui fait la part belle à un imaginaire cynique de la « parole vive », sous le signe de « la provocation, de la franchise et du rire¹¹ ». Si l'ombre de Diogène se profile derrière l'image hétérodoxe de Socrate, l'effet de signature cynique repérable au chapitre I, 50¹² participe d'une figurabilité performative essentielle au dispositif parrésiasique selon Michel Foucault¹³ ». où commence la citation ? une erreur : pas de citation en effet : supprimer le guillemet fermant

Le nœud entre rire et vérité, qui affleure seulement dans les réflexions de Foucault sur la *parrèsia* cynique¹⁴, innerve sous la plume de Montaigne un

- 5 O. Guerrier, « Le Socrate de Foucault et le “socratisme” de Montaigne. Autour de la *parrèsia* », dans T. Gontier et S. Meyer (éd.), *Le Socratisme de Montaigne*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Études montaigniennes », 2010, p. 57-70.
- 6 J. O'Brien, « Parrèsia politique et *libertas loquendi* : le franc-parler des *Essais* », dans *Foucault et la Renaissance*, 2013. En ligne : https://www.canal-u.tv/producteurs/universite_toulouse_ii_le_mirail/colloques/foucault_et_la_renaissance
- 7 R. Leushuis, « Montaigne Parrhesiastes. Foucault's fearless speech and truth-telling in the *Essays* », Z. Zalloua (éd.), *Montaigne after theory, theory after Montaigne*, Seattle, University of Washington Press, 2011, p. 100-120.
- 8 V. Krause, « Confession or Parrhesia ? Foucault after Montaigne », dans *Montaigne after theory, op. cit.*, p. 142-160.
- 9 Je renvoie à la présentation de B. Perona (« Sur la liberté indiscrète de dire à tort et à droit de Montaigne : les traductions du mot *parrèsia* dans les *Essais* », séminaire « Poétique et rhétorique aux siècles classiques : les intraduisibles du vocabulaire critique », Université Paris-Sorbonne, 16/2/2016).
- 10 O. Guerrier, « Le Socratisme de Foucault et le “socratisme” de Montaigne [...] », art. cit.
- 11 Voir M. Clément (« Poétique de la parole cynique », *Le Cynisme à la Renaissance*, Genève, Droz, 2005 et H. Roberts, *Dogs' Tales, Representations of Ancient Cynicism in French Renaissance Texts*, Amsterdam New York, Rodopi, 2006) et S. Mayer, « Un Socrate cynique », dans *Le Socratisme de Montaigne, op. cit.*, p. 219-236.
- 12 Voir mon analyse dans les Mélanges offerts à Tom Conley : « De Démocrite à Diogène : une signature cynique en filigrane (*Essais*, I, 50) », dans B. Renner et P. J. Usher (éd.), *Illustrations inconscientes : écritures de la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 167-183.
- 13 Selon Michel Foucault, il est essentiel de rechercher « sous quelle forme, dans son acte de dire vrai, l'individu se constitue lui-même et est constitué par les autres comme sujet tenant un discours de vérité » (*Le Courage de la vérité, op. cit.*, p. 4).
- 14 *Op. cit.*, p. 163-294.

contrat de communication facétieuse qui lui permet de parler, « en coin », de l'histoire et de la politique du temps¹⁵. Je me bornerai à envisager ici les implications programmatiques de la réécriture, au cœur du chapitre « Un trait de quelques ambassadeurs¹⁶ », d'un épisode tiré de l'histoire du règne de François I^{er} par le fameux Guillaume du Bellay¹⁷. Cet essai a été lu comme une réflexion, largement nourrie de l'expérience personnelle de Montaigne, sur les « principes qui doivent guider l'action de l'ambassadeur », en particulier son devoir de « rendre fidèlement compte de ses pourparlers à son maître, sans rien censurer¹⁸ ». Reste que le préambule de l'essai, invite à un jugement sur la « lecture des histoires » et pointe le jeu de leur écriture.

La *parrésia* n'est-elle pas précisément à l'œuvre dans la mise en scène du franc-parler cynique de l'empereur, qui relève de la récréation facétieuse ? La réappropriation impertinente par Montaigne des bons mots attribués à Charles Quint prélude ainsi à un jeu énonciatif diogénique qui rend visible le dispositif de véridiction irrévérencieuse de l'essai. Ne s'agit-il pas pour l'auteur des *Essais* de démarquer sa libre écriture de l'énonciation contrainte propre aux rapports d'ambassade et aux relations historiques, et de disqualifier leurs prétentions affichées à dire vrai ?

Une falsification facétieuse de l'intertexte historique

Sur fond de méditation ironique sur l'écriture de l'histoire, Montaigne transpose un passage du livre V des *Mémoires* publiés en 1569 par Martin du Bellay, et authentifié de la main de Guillaume, seigneur de Langey, homme de guerre et diplomate renommé. Évoquant les transactions diplomatiques d'avril et mai 1536 autour du Milanais entre François I^{er} et Charles Quint, Langey avait consacré une longue séquence à l'affaire de la harangue inattendue de

15 Voir les pistes ouvertes par Géralde Nakam dans ses études : *Les Essais de Montaigne miroir et procès de leur temps*, Paris, Nizet, 1984 ; *Montaigne et son temps. Les événements et les Essais*, Paris, Nizet, 1982.

16 Ce chapitre, I, 17 chez Villey et dans la plupart des éditions modernes est référencé I, 16 dans l'édition de référence que j'adopte ici, et qui suit la première édition posthume des *Essais* visée par Marie de Gournay, celle qui a fondé durablement la lecture de Montaigne, en particulier au XVII^e siècle.

17 Montaigne a annoté comme il l'explique, en II, 10, les mémoires réunis par Martin du Bellay, et auxquels il a eu accès dans l'édition qui suit : *Les Mémoires de Mess. Martin Du Bellay Seigneur de Langey, Contenant le discours de plusieurs choses advenues au Royaume de France, depuis l'an MCXIII jusques au trespas du Roy François premier, ausquels l'Autheur a inséré trois livres et quelques fragmens des Ogdoades de Mes. Guillaume du Bellay, seigneur de Langey son frère*, Paris, Olivier de P. L'Huillier, 1569.

18 Voir notamment D. Ménager « Montaigne et la philosophie de l'ambassade », *Bulletin de la Société internationale des amis de Montaigne*, VIII^e série, 19-20, janvier-juin 2000, p. 55-68 ; et F. Garavini, « Il signore del senso e i cattivi ambasciatori. A proposito di Montaigne (I, 17) », *Saggi e ricerche di letteratura francese*, XXVI, 1987, p. 65-80 (repris dans F. Garavini, *Monstres et chimères, Montaigne le texte et le fantasme*, Paris, Champion, 1993, ch. 12 « Le maître du sens », p. 209 sq.).

l'empereur lors d'une séance du consistoire de Rome en présence du pape, des cardinaux et des ambassadeurs de France (Charles de Hémard de Denonville, évêque de Mâcon, et Claude Dodieu, seigneur du Velly) : dénonçant la déloyauté de François I^{er} dans le respect des traités passés, Charles Quint concluait un réquisitoire humiliant contre le roi de France en le mettant au défi de choisir entre un combat singulier et une guerre qu'il perdrait en répandant beaucoup de sang inutile.

Montaigne résume en quelques lignes, dans un discours oralisé à la syntaxe décousue, le long récit de Langey, ne retenant que les deux points saillants des provocations outrageantes de Charles Quint (qu'il met en scène dans un discours indirect libre), et de leur censure dans le rapport écrit adressé par les ambassadeurs de François I^{er} :

C'est qu'après avoir conté ces belles remontrances de l'Empereur Charles cinquième, faites au consistoire à Rome, présent l'évêque de Mascon et le seigneur du Velly nos ambassadeurs, où il avait mêlé plusieurs paroles outrageuses contre nous. Et entre autres, que si ses Capitaines, soldats et sujets n'étaient d'autre fidélité et suffisance en l'art militaire, que ceux du Roi, tout sur l'heure *il s'attacherait la corde au col, pour lui aller demander miséricorde*. Et de ceci il semble qu'il en crut quelque chose, car deux ou trois fois en sa vie depuis il lui advint de redire ces mêmes mots. Aussi qu'il défia le Roi *de le combattre en chemise avec l'épée et le poignard dans un bateau*. Ledit seigneur de Langey suivant son histoire, ajoute que lesdits Ambassadeurs faisant une dépêche au Roi de ces choses, lui en dissimulèrent la plus grande partie, même lui celèrent les deux articles précédents.¹⁹

La libre citation de Montaigne abrège et réordonne le discours de l'empereur, empruntant à la source historique les formules les plus saisissantes, qu'il greffe sur son propre discours²⁰. Il procède à une inversion et une décontextualisation des deux défis qui renforce l'impact injurieux de railleries, présentes mais très diluées dans le récit de Langey, qui les réinscrit au sein d'une argumentation cohérente visant à dissuader le roi de France de nouvelles aventures guerrières :

aussi qu'il estoit raisonnable que ceux se missent au danger pour lesquels estoit excitée ceste tempeste, ils voidassent entre eux deux leurs differends, de personne à personne, et que c'estoit ce qui avoit autrefois esté faict, comme par David et autres ; car encore qu'ils fussent Roys, ils n'estoient toutefois autres qu'hommes, combien qu'ils fussent un peu plus polis et mieux equippez que les autres. Dist au surplus en ceste matiere, que pour autant qu'il sembleroit à plusieurs estre chose fort difficile de mestre ceste theorique en pratique, pour l'infinité des difficultez qui peuvent sourdre à trouver quelque lieu convenable et commun pour le combat ; qu'à luy ne sembloit point estre plus difficile de trouver lieu propre à cest affaire, que d'en trouver un à

19 *Essais*, p. 114. Je souligne.

20 Pour une analyse détaillée de cette réécriture, je renvoie à mon texte à paraître dans D. Bertrand (éd.), *Perspectives facétieuses*, Paris, Classiques Garnier, 2017, à paraître.

convenir et traiter de paix entre eux ; et quand ores il seroit plus difficile, si estoit ce qu'il s'y pouvoit trouver moyen, comme de *combattre* en une Isle, ou sur un pont ou *batteau* en quelque riviere. Et quant aux armes, eux deux se pourroient aisément accorder à les prendre qu'elles fussent esgales, et que luy de sa part les trouveroit toutes bonnes ; fust-ce de *l'épée ou du poignard en chemise* [...].

Adjoustant ledit Seigneur Empereur à ce propos que pour trois bonnes et justes causes avoit il ceste esperance voire assurance de victoire, l'une que le droit estoit de son costé : car il n'estoit agresseur ne provocateur en ceste guerre : l'autre que le Roy la luy avoit commencée au temps plus opportun et plus à propos [...]; la tierce qu'il trouvoit *ses subjects*, capitaines et soldats si bien disposez en si bonne amour, affection, & volonté vers luy & si bien experimentez en l'art militaire, qu'il se pouvoit entierement reposer du tout sur eux. Chose qu'il sçavoit certainement estre du tout au contraire envers le Roy de France : duquel ses subjects capitaines & soldats estoient tels et de telle sorte, que si les siens de luy estoient semblables, *il se voudroit lier les mains, mettre la corde au col et aller vers le Roy de France en cest stat luy demander misericorde*.²¹

Aux antipodes de la *copia* de Langey qui lui-même réécrit le rapport des ambassadeurs²², Montaigne transforme le récit en anecdote, sorte d'histoire drôle à tous les sens du terme. Facétieuse, la transformation opérée sur l'intertexte de l'historien met en œuvre cet art « des effets aigus et brefs », propre à une « économie interne de la narration » dans laquelle la disjonction de la « pointe » crée une tension d'ordre « non pas dramatique mais intellectuel »²³. Les interventions personnelles de Montaigne, qui insinuent une critique indirecte de la fiction historiographique, s'articulent à un effet de surprise final qui concluait l'édition de 1580. L'énonciateur diogénique réinvestit la première remarque de Charles Quint effacée par les ambassadeurs timorés : « Quoi qu'il en soit, je ne voudrais pas être servi de cette façon en mon petit fait²⁴ ». Ce qui se dit ici à demi et de manière burlesque, c'est que le roi de France est entouré de mauvais serviteurs. Corroborant insidieusement l'expression outrageante de Charles Quint, Montaigne cible en premier lieu la défaillance des ambassadeurs qui ont gommé la raillerie de Charles Quint sur la déficience de la fidélité et suffisance de ses « capitaines et soldats » et qui semblent faire preuve de la même insuffisance coupable à l'égard de leur souverain dans leur déficit éthique.

21 *Essais*, p. 152-153. Je souligne.

22 On lira cette « Lettre collective de M. Dodieu de Vely et de l'évêque de Mâcon à François I^{er} » dans le premier tome du volume d'E. Charrière sur les *Négociations de la France dans le Levant* (Paris, Imprimerie Nationale, 1848, p. 295-309).

23 G. Demerson, *Humanisme et Facétie. Quinze études sur Rabelais*, Orléans, Paradigme, 1994, p. 38-39. On se reportera aussi aux travaux menés dans le cadre du projet MSH FACEF (« Fortunes et Avatars de l'Esprit Facétieux entre France et Italie de la fin du Moyen Âge à l'Âge classique »), que j'ai coordonné de 2013 à 2014 dans le cadre du CERHAC à l'université Blaise-Pascal.

24 *Essais*, p. 114.

Une pesée ironique de la *parrêsia* défailante des ambassadeurs

L'exercice du jugement propre à Montaigne oppose à l'effacement énonciatif de l'écriture historique une implication subjective très forte. Celle-ci s'exprime dans la syntaxe adversative, qui met en relief l'étonnement causé par l'incongruité de l'initiative des ambassadeurs de ne pas tout dire, manquement flagrant au devoir de loyauté :

Or j'ai trouvé bien étrange, qu'il fût en la puissance d'un Ambassadeur de dispenser sur les avertissements qu'il doit faire à son maître : même de telle conséquence, venant de telle personne, et dites en si grande assemblée. Et m'eût semblé l'office du serviteur être de fidèlement représenter les choses en leur entier, comme elles sont advenues ; afin que la liberté d'ordonner, juger et choisir demeurât au maître.²⁵

Le contenu déficient du rapport nécessaire pour la parfaite information du prince sur les « menées, intelligences » **citation ?** induit une critique de ces ambassadeurs qui n'ont pas joué leur rôle d'éclaireurs du prince. Montaigne définit l'« office » des ambassadeurs comme un contrat de service et de parole, impliquant un dire-vrai sans réserves. Sans doute sa propre expérience de négociateur²⁶ informe-t-elle ces remarques implicites sur la défaillance du pacte parrésiasique dans cette relation tronquée faite au prince.

Ces ambassadeurs contreviennent à l'idéal de l'ambassade formulé par Démosthène²⁷ : « Il est nécessaire de parler avec *parrêsia*, sans reculer devant rien, sans rien cacher²⁸. » Leur dissimulation de propos fâcheux est aux antipodes de la relation intersubjective fondant le « courage de la vérité » et qui implique à la fois pour le locuteur de prendre « le risque de dire, en dépit de tout, toute la vérité qu'il pense », et pour l'interlocuteur d'accepter « de recevoir comme vraie la vérité blessante qu'il entend²⁹ ». Le choix des ambassadeurs d'« altérer ou cacher la vérité, de peur qu'il ne la prenne autrement qu'il ne doit, et que cela ne le pousse à quelque mauvais parti³⁰ » induit chez Montaigne une ironie sur l'outrecuidance politique de ces « serviteurs » qui se mettent en position d'usurper l'autorité décisionnaire du souverain. Laisser délibérément le prince « ignorant de ses affaires » inverse le jeu attendu des relations de pouvoir et de savoir : « m'eût semblé appartenir à celui qui donne la loi, non à celui qui

25 *Ibid.*, p. 115.

26 Voir à ce propos D. Ménager, *Diplomatie et théologie à la Renaissance*, Paris, Puf, 2001, en particulier p. 163 sq.

27 M. Foucault, *Le Courage de la Vérité*, *op. cit.*, p. 20.

28 Cité par M. Foucault, *op. cit.*, p. 20.

29 *Ibid.*, p. 16.

30 *Essais*, p. 115.

la reçoit, au curateur et maître d'école, non à celui qui se doit penser inférieur, non en autorité seulement, mais aussi en prudence et bon conseil³¹. »

Montaigne essaie, tout au long des variantes, son jugement sur le métier d'ambassadeur et la marge entre la loyauté et la liberté qui leur est dévolue. Philippe Desan a commenté l'allongement de la dernière édition qui concède précisément aux ambassadeurs « une charge plus libre », celle de « n'exécuter » pas simplement mais de former et « dresser par leur conseil la volonté de leur maître³² ». L'évolution psychologique du rapport à la politique de Montaigne expliquerait-elle seule ces apparentes contradictions ? Montaigne aurait le souci, en dédiant son ouvrage au roi en 1588, de se démarquer des mauvais ambassadeurs et d'indiquer au roi qu'il pourrait compter sur lui en toute occasion, en affichant l'originalité de son « franc-parler ». L'« ajout tardif » correspondrait à « une vision désabusée des offices publics et des missions royales³³ ».

Ne peut-on toutefois soupçonner que cette longue discussion sur la « sujétion » et la « liberté » interroge plus largement l'autorité, au sens d'une interrogation troublante sur le gouvernement de soi et des autres, autant que l'*auctoritas* de l'homme de lettres ? Montaigne laisse affleurer une critique de l'imposture du « déchet de franchise » de l'historien, au-delà des ambassadeurs. De fait, l'essayiste n'a pas eu la connaissance de ce rapport défaillant qui est passé par les mains du seigneur de Langey et il cible dans ce chapitre la double imposture parrésiasique d'un historien qui a lui-même été diplomate et devrait être parfaitement « entendu en ces choses ».

Le défaut de franchise du seigneur de Langey : l'historiographie à l'ère du soupçon

L'autorité qui triomphe dans cet essai, c'est bien celle de l'auteur qui s'impose comme un homme sans qualités. Ne se revendiquant ni historien ni diplomate, il se qualifie paradoxalement pour un dire-vrai plus « naïf » que celui des hommes de métier en s'autorisant une liberté de réinvention. Montaigne accomplit, dans cette réécriture plaisante des *Mémoires* de Du Bellay, le programme affiché au début du chapitre « Des livres » :

Je ne fais point de doute, qu'il ne m'advienne souvent de parler de choses qui sont mieux traitées chez les maîtres du métier, et plus véritablement [...]. Qu'on ne s'attende pas aux matières, mais à la façon que j'y donne. Qu'on voie en ce que

31 *Ibid.*

32 *Ibid.*

33 Ph. Desan, *Montaigne. Une biographie politique, op. cit.*, p. 33. Selon le biographe, Montaigne aurait envisagé une carrière d'ambassadeur extraordinaire à Rome et la première édition des *Essais* se donnerait au roi comme l'exposé « d'un modèle de représentation diplomatique » (p. 340).

j'emprunte, si j'ai su choisir de quoi rehausser ou secourir proprement l'invention, qui vient toujours de moi.³⁴

Montaigne, on le sait, a vivement critiqué le défaut de franc-parler de ces *Mémoires* dans l'annotation qu'il en fait au chapitre 10 du livre II des *Essais* :

Sur les mémoires de monsieur du Bellay : C'est toujours plaisir de voir les choses écrites par ceux qui ont essayé comme il les faut conduire : mais il ne se peut nier qu'il ne se découvre en ces deux seigneurs ici un grand déchet de la franchise et liberté d'écrire, qui reluit ès anciens de leur sorte : comme au Sire de Joinville [...] et de plus fraîche mémoire en Philippe de Comines. C'est ici plutôt un plaidoyer pour le Roi François, contre l'Empereur Charles Cinquième, qu'une histoire.³⁵

L'essayiste pointe un discours apologétique politique destiné à redorer l'aura menacée de la monarchie en ces temps de guerres civiles³⁶. Pour lui, l'esprit de flatterie courtisane de ces mémoires, entreprise de glorification de François I^{er}, exclut la franchise parrésiasique :

Je ne veux pas croire qu'ils aient rien changé, quant au gros du fait, mais de contourner le jugement des événements souvent contre raison, à notre avantage, et d'omettre tout ce qu'il y a de chatouilleux en la vie de leur maître, ils en font métier.³⁷

Montaigne ironise sur les limites d'une écriture historiographique, dont il limite l'intérêt à la révélation des seules actions de guerre et des négociations conduites directement par messire du Bellay³⁸, ainsi qu'à la connaissance de « quelques paroles et actions privées d'aucuns Princes de leur temps » : en l'occurrence, c'est l'imagination facétieuse de Montaigne qui recrée la parole percutante de Charles Quint, sertie comme une forme de dit mémorable et facétieux.

« Un trait de quelques ambassadeurs » interroge l'écriture de l'histoire, abordée sous le signe apparent d'une véridiction fondée sur des styles et des savoirs professionnels bien délimités et identifiables. Montaigne raille longuement ceux qui prétendent se faire valoir en se targuant de connaître ce qui ne relève pas de leur « métier », variant sur une formule latine reprise dans les *Adages* d'Erasme³⁹ : « Ainsi, il faut rejeter toujours l'architecte, le peintre, le

34 *Essais*, II, 10, p. 645.

35 *Essais*, p. 664.

36 Sur le refus de la mythification du règne de François I^{er} par Montaigne, je renvoie à l'article « François I^{er} » rédigé par Jean Balsamo dans le *Dictionnaire* de Montaigne. Préciser la référence

37 *Essais*, p. 664.

38 *Ibid.*

39 Plaisante variation sur l'expression latine *Sutor, ne ultra crepidam* (« Que le cordonnier ne regarde pas au-delà de la chaussure »), reprise dans les *Adages* d'Erasme (n° 516, Bâle, Frôben, 1542, p. 192).

cordonnier, et ainsi du reste, chacun à son gibier⁴⁰ ». Montaigne n'en est pas moins le premier à transgresser cette prétendue règle de convenance stricte, tout en refusant d'endosser une forme de véridiction historique.

De fait, le cadre de la transmission des connaissances revendiqué au début du chapitre est celui d'une école de la conversation et de la vie. Celle-ci semble bien aboutir à une intrication nécessaire entre véridiction technique et véridiction parrésiasique, confirmant les nuances de Foucault lui-même sur la possibilité de compartimenter de manière schématique les différents modes de dire le vrai⁴¹. Les deux véridictions apparaissent en réalité indissociables dans la problématique du chapitre, concernant le rapport à la transmission de l'information historique, dans un contexte politique qui demeure risqué même s'il est sans commune mesure avec les risques du métier d'ambassadeur.

On conçoit que Dodieu de Vely et l'évêque de Mâcon, rédigeant leur rapport à quelques jours de l'événement, aient fait preuve d'une prudence témoignant d'une forme d'intelligence diplomatique, selon Daniel Ménager. La perspective de l'historien Guillaume de Langey était déjà moins risquée, après la mort de François I^{er}, lui permettant de restituer en partie le franc-parler désobligeant de Charles Quint : il s'agissait sans doute de conforter discrètement la stature héroïque du roi de France par opposition à l'*ethos* grossier de son adversaire. Que Montaigne se plaise pour sa part à grossir les propos outrageants de l'empereur quelques années plus tard participe dès lors d'un jeu facétieux avec le mythe du grand roi François I^{er} plutôt que d'une satire véritablement intrépide : le texte rédigé en 1580 ne prend pas de risques directs avec le monarque même s'il égratigne l'imaginaire de la grandeur monarchique.

L'enjeu ultime pour l'auteur des *Essais* est de se poser en parrésiasique susceptible d'éclairer le prince, comme l'a suggéré Philippe Desan, mais aussi et surtout de démarquer la véridiction de son écriture de celle de l'illustre Guillaume du Bellay⁴². Il démasque plus largement l'imposture des rituels de vérité parrésiasiques de l'historiographie officielle du temps. Ainsi René du Bellay assurait-il, dans sa présentation des *Mémoires de Mess. Martin Du Bellay*, que l'auteur a toujours voulu « écrire la pure vérité de ce qu'il a vu et congneu. Il me souvient luy avoir ouy dire maintefois (lors qu'il détectoit les mensonges et adulations d'aucuns Historiographes de son temps) que ceux qui escrivoient faux en histoire, devoient estre punis au double des faux

40 *Essais*, p. 113.

41 *Ibid.*, p. 28. Voir à ce sujet l'analyse d'O. Guerrier sur le « mélange » de ces instances dans la parole socratique (« Le Socrate de Foucault et le "socratisme" de Montaigne [...] », art. cit., p. 61).

42 Montaigne remet ici en cause le prestige acquis à Guillaume du Bellay pour ses faits d'armes et d'écriture autant que pour sa dextérité diplomatique. Voir R. Cooper, « Guillaume du Bellay, homme de guerre », dans G. Pérouse *et al.* (éd.), *L'Homme de guerre au XVI^e siècle*, Presses de l'Université de Saint-Étienne, 1992, p. 31-49.

tesmoins⁴³ ». L'irrévérence cynique de Montaigne tente de requalifier ou de remonétiser une *parrêsia* authentique dans un contexte où la vérité des faits importe moins que l'engagement éthique de l'énonciateur dans son discours, et où se qualifier comme parrésiasite relève d'une posture discursive obligée, autorisant les mensonges d'une écriture de complaisance courtisane.

Le chapitre « Un trait de quelques ambassadeurs » nous donne à lire une forme de recomposition facétieuse d'une source historique que Montaigne résume en éclats. Feignant d'interroger les implications du pacte de parole qui lie l'ambassadeur au prince, l'auteur des *Essais* déstabilise la prétendue véridiction d'une historiographie officielle pour s'autoriser une ultime répartie diogénique où il assume le franc-parler irrévérencieux de Charles Quint brocardant François I^{er}. Cette recréation d'une « histoire drôle » déconstruit l'imposture du récit historique ordonné à la façon d'un « conte » et confère à Montaigne la souveraineté de « la matière [qu'il] traite », maître « du sens » et du rire.

La réinvention des rodomontades de Charles Quint, que les rapports d'ambassade et la relation historiographique avaient pris le parti de dissimuler ou de désamorcer, relève d'une vive parole extrême aux confins de l'injure cynique. Elle ouvre une interrogation sur l'éthique de l'ambassadeur autant que de l'historien, et contribue à démarquer la parole indépendante de l'essai de ces formes d'énonciation contraintes dont Montaigne disqualifie la prétention revendiquée à « dire-vrai ». Montaigne disqualifie ceux qui abusent d'une posture énonciative autorisant une parole vraie pour la trahir : ambassadeurs et historiens à la parole aliénée. Le sérieux de la vérité officielle se fissure au profit d'un soupçon qui fait entrer toute relation et toute « représentation » historique dans une ère du soupçon...

À l'encontre des procédures réglées de production sociale de la vérité, Montaigne impose la forme inouïe de l'essai comme modalité paradoxale de véridiction politique, subvertissant l'ordre du récit et du discours dans le jeu des saillies facétieuses. Cette *parrêsia*, au risque du rire, s'impose dans la pointe finale percutante de l'édition de 1588 permettant de dire « à demy » au(x) prince(s) quelques vérités un peu rudes⁴⁴. En suggérant les faiblesses d'un système politique gangrené par la dissimulation des flatteurs, Montaigne construit un espace de libre écriture qui restitue la seule autorité, celle du

43 *Les Mémoires de Mess. Martin du Bellay*, « Au Roy », n. p.

44 Je renvoie aux sessions sur *Rire des souverains* que j'ai organisées dans le cadre des 61^e et 62^e Congrès de la RSA (Berlin et Boston), et en particulier à la conférence que j'ai prononcée à Berlin le 28 mars 2015 : « Le ridicule de la peculièr condition du prince : éclats facétieux des *Essais* ».

jugement, faisant écho à la formule du livre III : « Moi qui suis roi de la matière que je traite⁴⁵. »

Dominique Bertrand
Université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand II

45 *Essais*, III, 8, « Sur l'art de conférer », éd. cit., p. 1475.